

Pour toutes ces raisons, j'appuie le projet de loi et j'espère que la Chambre, le comité et l'autre endroit voudront l'adopter avec empressement. J'estime que cet organisme dont la mise sur pied suppose la collaboration de tous les groupements qui composent la collectivité et de tous les échelons de gouvernement, pourrait contribuer utilement à résoudre la crise énergétique qui menace non seulement le Canada mais tous les pays du monde.

[Français]

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je voudrais d'abord limiter le nombre de mes observations, parce que le temps passe et je n'aimerais pas, à l'instar de ceux qui ont le pouvoir, «tuer» un bill aussi important en parlant jusqu'à 6 heures. Je voudrais m'associer à l'honorable député de Davenport (M. Caccia) et le féliciter d'avoir présenté le bill C-210, qui a trait à la création d'un institut pour étudier l'énergie solaire.

Monsieur le président, à plusieurs reprises, à la Chambre, j'ai fait des recommandations et des demandes pour que nous nous servions du soleil beaucoup plus que nous le faisons actuellement. Comme tout le monde le sait, le soleil est un astre merveilleux qui regorge d'énergie et qui prodigue la chaleur et la lumière. A plusieurs reprises, j'ai demandé à la Chambre que nous prenions une mesure afin d'adopter l'heure avancée, le «Daylight Saving Time». Chose curieuse, mes collègues d'en face ont toujours refusé que nous étudiions cette question, et pourtant durant la guerre cette mesure a été adoptée avec avantage et, tout récemment, aux États-Unis, on a tenté l'expérience de l'heure avancée, et après étude on a réalisé une économie de 2.5 p. 100 sur le pétrole et l'électricité. Quand nous sommes au courant, monsieur le président, que la somme d'énergie que nous employons actuellement est énorme dans tous les domaines, nous admettons que 2.5 p. 100 représentent une jolie somme, et cela aurait certainement eu pour effet d'éviter le bill d'urgence que nous avons à étudier présentement.

Monsieur le président, encore une fois, à mon avis, au lieu de «débaler» la population à deux reprises durant l'année, au printemps et à l'automne, nous en avons assez de reculer d'une heure les aiguilles de nos montres, nous devrions faire, je crois, comme tous les êtres de la création, tirer avantage du soleil durant la saison estivale surtout, et également à cette période-ci de l'année où le soleil se lève plus tôt, et cela aurait certainement pour effet de faire réaliser beaucoup d'économies dans le domaine de l'énergie.

Je termine donc en espérant que la motion du député sera adoptée à la Chambre et au Sénat et que le gouvernement se décidera enfin à faire les recherches qui s'imposent dans le domaine de l'énergie solaire.

M. Pierre Bussièrès (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Monsieur le président, je serai très bref. Je désire d'abord féliciter l'honorable député de Davenport (M. Caccia), d'une part, pour l'énergie et la ténacité qu'il a démontrées dans l'étude des énergies renouvelables et, d'autre part, pour les efforts d'imagination dont il a fait preuve afin de préparer ce projet de loi. J'aimerais également signaler que nous avons bien compris les réserves de la présidence quant à la recevabilité du projet de loi. Cependant, nous sommes d'accord pour que ce bill franchisse

Énergie solaire

l'étape de la deuxième lecture, tout en tenant compte des réserves faites

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est déféré au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.)

● (1800)

[Traduction]

M. Paproski: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant de déclarer qu'il est 6 heures j'aimerais rappeler combien notre parti fait preuve de bonne volonté chaque fois que survient un bill d'initiative parlementaire. J'espère que nos vis-à-vis en prendront note et seront bien disposés à l'égard de quelques-uns de nos projets.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Railton: Monsieur l'Orateur, je pense que le député a raison. Le whip de l'autre côté a fait preuve de beaucoup d'empressement et j'espère qu'il en sera ainsi pour tous les débats. Je vous en remercie.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est près de 6 heures, du consentement unanime, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant terminée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

● (2010)

[Traduction]

LA LOI D'URGENCE DE 1979 SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE

MESURE TENDANT À CONSERVER LES RÉSERVES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Gillespie: Que le bill C-42, tendant à prévoir un moyen de préserver les approvisionnement en énergie au Canada durant les périodes d'urgence nationale résultant de pénuries ou de perturbations du marché qui portent atteinte à la sécurité et au bien-être des Canadiens et à la stabilité économique du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de parler de la loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnement d'énergie. Comme le savent la plupart des députés qui ont évolué dans le domaine de l'énergie depuis 1973-1974, ce nouveau bill sur la répartition des ressources remplacera le bill C-236 qui a été adopté en 1974, est resté en vigueur jusqu'en 1976 et a créé l'Office de répartition des approvisionnement d'énergie. Lors des séances du comité permanent des ressources nationales et